



**TOURNÉE ANNUELLE
DE CONSERVATION CADASTRALE**

**AVIS AUX
PROPRIÉTAIRES FONCIERS**

Les propriétaires fonciers sont informés que **M Olivier LECOMTE, Géomètre du Cadastre** sera de passage en commune à partir de **AOÛT 2022** afin de procéder aux mises à jour annuelles de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Dans ce cadre, l'agent sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés. L'agent du cadastre désigné ci-dessus, accompagné de son aide est autorisé à pénétrer dans les propriétés privées suivant arrêté préfectoral du 20/01/1998.

L'agent est porteur d'une ampliation de cet arrêté ainsi que d'une carte professionnelle délivrée par l'Administrateur des Finances Publiques qu'il présentera à toute demande.

Le présent avis est affiché par ordre du Maire soussigné.

A *Anor*, le *18 JUL. 2022*

